



CR026

**8 jours** 56 heures**4 200 €**Déjeuners offerts  
Exonérés de TVA

## Certificat commercialisation et gestion d'assurances collectives

### COMPÉTENCES VISÉES

- **Analyser** les conventions collectives et les obligations des employeurs en matière de protection sociale supplémentaire des salariés.
- **Analyser** la couverture des salariés au titre des régimes de bases et complémentaires obligatoires, en matière de santé prévoyance et retraite.
- **Évaluer** le contexte social et économique de l'entreprise.
- **Présenter** à l'entreprise une couverture assurantielle complémentaire pour ses salariés et des modalités de mise en place.
- **Analyser** l'adéquation entre la demande des adhérents, les informations recueillies, et la réalisation des garanties prévues au contrat collectif.
- **Calculer** et régler les prestations correspondantes.

### PUBLIC

- Gestionnaires de contrats d'assurances collectives
- Conseillers en assurances collectives

### PRÉ-REQUIS

AA131 ou expérience équivalente

### FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par des professionnels de l'assurance, formateurs experts de l'Ifpass.

### SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site [www.ifpass.fr](http://www.ifpass.fr)

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

### PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

### VALIDATION DES ACQUIS

Un certificat sera remis en cas de succès aux épreuves de validation



## PROGRAMME

### A. RÉGIME JURIDIQUE DES PRESTATIONS SOCIALES COMPLÉMENTAIRES

1. Procédures de mise en place par actes de droit social
2. Caractère obligatoire, notions de collègue objectif, participation financière de l'employeur, règle du portage salarial
3. Avantages fiscaux et sociaux pour le salarié et l'entreprise

### B. PRESTATIONS EN NATURE ET CONTRAT COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

1. Connaître les caractéristiques d'un contrat complémentaire santé
2. Maîtriser les règles de l'ANI du 11 janvier 2013 et de la loi du 14 juin 2013 (généralisation de la complémentaire santé pour les salariés, panier de soins minimal, mécanisme de portabilité, clauses de recommandation, notion de degré élevé de solidarité, contrat responsable, contrat surcomplémentaire santé)
3. Savoir calculer les éléments financiers (tarification, prestations)

### C. PRESTATIONS EN ESPÈCES ET GARANTIE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE

1. Connaître les caractéristiques de cette garantie (principe indemnitaire)
2. Savoir calculer les prestations de l'Assurance maladie
3. Savoir calculer les éléments financiers (tarification, prestations)

### D. PRESTATIONS EN ESPÈCES ET GARANTIE INVALIDITÉ

1. Connaître les caractéristiques de cette garantie (principe indemnitaire)
2. Savoir calculer les prestations de l'Assurance maladie
3. Savoir calculer les éléments financiers (tarification, prestations)

### E. PRESTATIONS EN ESPÈCES ET GARANTIE DÉCÈS

1. Connaître les caractéristiques de cette garantie (principe forfaitaire, prestation en capital ou en rente)
2. Savoir identifier les prestations de l'Assurance maladie
3. Savoir calculer les éléments financiers (tarification, prestations)

### F. ASSURANCE EMPRUNTEUR

1. Connaître les caractéristiques différenciés de ce contrat de groupe (bénéficiaire, contrat cadre, lien objectif, payeur de primes)
2. Identifier les modalités d'exploitation de ce contrat (garanties, régime de la déliaison, loi consommation, loi du 21 février 2017, notions d'équivalence de garanties, FSI, droit à l'oubli)
3. Connaître les conditions et les niveaux de garantie

### G. RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE D'ENTREPRISE

1. Connaître les caractéristiques du contrat « article 39 » (régime fiscal de 2013, directive 2014/50/UE)
2. Connaître les caractéristiques du contrat « article 83 »
3. Connaître les caractéristiques des FRPS (loi du 9 décembre 2016, ordonnance du 6 avril 2017, régime prudentiel IORP 1)

### PACK RÉUSSITE

Une journée de training obligatoire pour tous les candidats en vue de l'épreuve finale

Une épreuve de validation composée d'un écrit et/ou oral devant un jury de professionnels et pédagogues

La certification est obtenue à partir de 12/20 de moyenne générale

